



VILLE DE DESVRES

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026 à 19h – MAIRIE

### Étaient présents :

M. Marc DEMOLLIENS, Maire,  
M. Ludovic DUTRIAUX, Adjoint au Maire,  
Mme Marylise THILLIEZ, Adjointe au Maire,  
Mme Nathalie TELLIER, Adjointe au Maire,  
Mme Stéphanie GRABARZ, Adjointe au Maire,  
Mme Anne-Marie BAUDE, Adjointe au Maire,  
Mme Monique SOMMERARD, conseillère  
municipale déléguée,  
Mme Chantal TERNISIEN, conseillère municipale  
déléguée,  
M. Thierry RUFFIN, conseiller municipal délégué,  
M. Éric EECKOUT, conseiller municipal délégué,

Mme Anne DACHICOURT, conseillère municipale  
déléguée,  
Mme Véronique BALLY, conseillère municipale  
déléguée,  
M. Hérald TOUTAIN, conseiller municipal délégué,  
M. Grégory DUFRENNE, conseiller municipal,  
Mme Aurélie BRESSEL, conseillère municipale,  
M. Laurent PERRAULT, conseiller municipal,  
Mme Cécile RICHEVAL, conseillère municipale,  
Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME,  
conseillère municipale,  
M. Jonathan HENNUYER, conseiller municipal,

### Étaient excusés avec pouvoir :

M. Bruno LEDUC, Adjoint au Maire,  
M. Rémy SOKI, Adjoint au Maire,  
M. Raymond LEJOSNE, Adjoint au Maire,  
M. Simon LEMAIRE, conseiller municipal délégué,  
Mme Cathy BIENIOSZEK, conseillère municipale,  
M. Jean-Luc MARCOTTE, conseiller municipal,  
M. Philippe PRUD'HOMME, conseiller municipal,

A Thierry RUFFIN  
A Véronique BALLY  
A Marc DEMOLLIENS  
A Nathalie TELLIER  
A Chantal TERNISIEN  
A Jonathan HENNUYER  
A Martine GOURNAY-PRUD'HOMME

### Absente :

Mme Justine PEUGNY, conseillère municipale,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

En conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Aurélie BRESSEL comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Point  
n°1 :

### COMPTE FINANCIER UNIQUE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la généralisation du Compte Financier Unique qui est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable et a vocation à devenir la nouvelle présentation de clôture des comptes annuels.

Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

CFU 2025

Principal	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	5 310 635,80	5 529 308,76	415 760,84	634 433,80
Investissement	1 673 496,17	1 225 869,86	884 102,79	436 476,48
Restes à réaliser	3 174 612,00	2 472 942,59		

Assainissement	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	182 296,58	194 969,83	97 423,51	110 096,76
Investissement	151 414,71	146 501,60	425 579,81	420 666,70
Restes à réaliser	126 966,00	11 890,00		-115 076,00
Investissement après RAR 25				305 590,70

Eau	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	103 573,02	172 117,15	35 811,23	104 355,36
Investissement	857 676,54	166 186,10	1 247 292,93	555 802,49
Restes à réaliser	711 562,45	96 911,40		

Spanc	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	0,00	0,00	8 552,26	8 552,26
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00		

Lotissement Pré Roussel	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	1 918,92	10 314,55	2 499,58	10 895,21
Investissement	1 918,92	0,00	-262 023,08	-263 942,00
Restes à réaliser	0,00	0,00		

Lotissement route de Crémarest	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00		

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;  
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;*

*Monsieur le Maire ayant quitté la séance, par 20 voix « pour » et 4 abstentions, sous la présidence de Monsieur Ludovic DUTRIAUX, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal, après avoir délibéré : **approuve et adopte le Compte Financier Unique : Ville, Assainissement, Eau, Spanc, lotissement Pré Roussel et aménagement route de Crémarest.***

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats d'exploitation conformément aux tableaux suivants :

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Principal

Résultat de l'exercice		<i>Excédent</i>	634 433,80
Virement prévu (pour mémoire)			466 314,64
Exécution du besoin de financement (1068)			265 192,93
<b>Affectation de l'excédent en fonctionnement</b>			<b>369 240,87</b>

Assainissement

Résultat de l'exercice		<i>Excédent</i>	110 096,76
Virement prévu (pour mémoire)			92 705,60
Exécution du besoin de financement (1068)			5 000,00
<b>Affectation de l'excédent en fonctionnement</b>			<b>105 096,76</b>

Eau

Résultat de l'exercice		<i>Excédent</i>	104 355,36
Virement prévu (pour mémoire)			53 296,93
Exécution du besoin de financement (1068)			58 848,56
<b>Affectation de l'excédent en fonctionnement</b>			<b>45 506,80</b>

Spanc

Résultat de l'exercice		<i>Excédent</i>	8 552,26
Virement prévu (pour mémoire)			0,00
Exécution du besoin de financement (1068)			0,00
<b>Affectation de l'excédent en fonctionnement</b>			<b>8 552,26</b>

Lotissement Pré Roussel

Résultat de l'exercice		<i>Excédent</i>	10 895,21
Virement prévu (pour mémoire)			0,00
Exécution du besoin de financement (1068)			0,00
<b>Affectation de l'excédent en fonctionnement</b>			<b>10 895,21</b>

Lotissement route de Crémarest

Résultat de l'exercice		<i>Excédent</i>	0,00
Virement prévu (pour mémoire)			0,00
Exécution du besoin de financement (1068)			0,00
<b>Affectation de l'excédent en fonctionnement</b>			<b>0,00</b>

*Le Conseil Municipal, à main levée et par 22 voix « pour » et 4 abstentions :*  
*- Considérant la régularité des opérations ;*  
*- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;*  
*- Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;*

- *Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025 commune, assainissement, eau, SPANC, lotissement Pré Roussel et aménagement route de Crémarest ;*  
- *Décide d'affecter les résultats 2025 comme indiqués ci-dessus.*

Point  
n° 3 :

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – PRESENTATION DU RAPPORT :**

L'élaboration du budget primitif pour les communes de plus de 3500 habitants est précédée par la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République précise que le Débat d'Orientation Budgétaire devra en outre exposer les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

A cet effet, Monsieur le Maire présente le rapport, informe l'assemblée sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, sur les engagements pluriannuels et sur la structure et la gestion de la dette.

Le Conseil Municipal prend connaissance du document support joint à la présente délibération.

*Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;*

*Le Conseil par 22 voix « pour » et 4 abstentions prend acte du rapport d'orientations budgétaires.*

Point  
n° 4 :

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – ADOPTION :**

Après avoir étudié le rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Maire propose de procéder au vote du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire engage le débat d'orientation budgétaire.

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

**Considérant** qu'il convient de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau municipal ;

*Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire 2026 de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées, des projets pluriannuels et de l'état de la dette, adopte à main levée et à l'unanimité, le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.*

La séance est levée à 20 heures et 8 minutes.

Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.



La secrétaire de séance,

Aurélie BRESSEL.



Vu DGS :